

RAPPORT MORAL



2024





Crédit photos :
© Jean-Louis Vandevivere pour Peignage Durmortier - Sommer
Needlepunch - Hexcel - Missalouf - Textiles - Chamateux - Etam Tech
Center - Tissages Denis et Fils - Cousin Surgery - henri plo
© Julien Faure
© Dupont Renoux pour TSJ - Hexcel - Montdor

SOMMAIRE

LES MOTS DU PRESIDENT. <i>Olivier Ducatillon, Président.</i>	4
TEMPS FORTS. INFLUENCE. <i>Bernadette Fulton, Déléguée Générale.</i>	5-6
EMPLOI.SOCIAL.FORMATION. <i>Romain Garnier, Responsable Affaires sociales et formation.</i>	7
DEVELOPPEMENT DURABLE. <i>Sophie Frachon, Responsable développement durable et RSE.</i>	12
ECONOMIE.EUROPE. INTERNATIONAL. <i>Joelle Da Fonseca-Ruellan, Responsable des affaires économiques et européennes.</i>	15
LE RESEAU UIT. <i>UNITEX, UITH Nord, Fédération de la Maille, de la Lingerie et du Balnéaire, Mode Grand Ouest, UIT Sud, UIT Champagne-Ardenne, Syndicat Textile de l'Est, UIT Ile-de-France, FFILC, Pôle Fibres Naturelles, Pôle Communication.</i>	20
NOS PARTENAIRES. <i>CETI, IFTH, Pôle Textile Alsace, Techtera, Euramaterials.</i>	36
NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS. <i>MEDEF, France Industrie, Euratex, CPME.</i>	39
GOVERNANCE.	40



LES MOTS DU PRÉSIDENT.

Après une année 2023 qui s'était plutôt bien terminée pour la plupart d'entre nous, malgré la hausse vertigineuse et fortement déstabilisante des prix de l'énergie, je n'imaginai pas que l'année 2024 nous réserverait autant de surprises, d'instabilité, d'incertitudes, là où nous n'aurions pas dû en avoir.

La dissolution décidée en juin par le Président de la République a eu pour effet, à l'UIT, de stopper net toutes les actions en cours que nous suivions avec les pouvoirs publics : tant au niveau de la Direction Générale des entreprises, qu'au Ministère de la Transition Ecologique sur des dossiers impactants pour nos entreprises, comme l'affichage environnemental, les négociations sur l'électricité pour le post-arenh par exemple.

Le renversement du gouvernement Barnier, sur le projet de loi de finance, a complexifié la tâche et notamment la pérennisation du crédit impôt collection. Pendant ce temps-là l'économie mondiale s'enfonçait dans la crise, la géopolitique et les guerres en cours augmentant les inquiétudes, que l'élection de Trump et la fin de mandat de Joe Biden n'arriveront pas à lever.

Comme vous le verrez dans ce rapport moral, l'UIT n'a cessé d'œuvrer, et nous pouvons être fiers, notamment, de l'aboutissement de la fusion des conventions collectives de l'UIT et des fibres synthétiques et artificielles, fusion qui était loin d'être acquise.

Nous avons également décidé de faire appel à un cabinet de lobbying, et les délégués généraux ont continué à travailler sur la cohésion du réseau et sa modernisation : si le projet de cotisation commune n'a pas pu aboutir en raison de la trop grande différence entre les régions, le projet de gestion électronique commune des documents va voir le jour en janvier 2025, le projet de CRM commun est lancé, le Pôle de compétences Fibres Naturelles a véritablement démarré. La communication a pris une grande place donnant une nouvelle image de l'Union, lui apportant de la crédibilité sur les différents sujets traités.

L'UIT avance donc bien sur le plan d'actions, discuté en 2023, et les premiers résultats se font sentir. Ils s'amplifieront en 2024, le travail de fond réalisé par l'équipe devenant visible et palpable par tous.

Je tiens à vous remercier pour votre soutien et compte sur vous pour continuer à agir collectivement dans l'intérêt de nos salariés, nos entreprises, nos territoires et de notre économie, encore plus dans la situation difficile et inconnue que nous vivons aujourd'hui.

Olivier DUCATILLION.

INFLUENCE.

Bernadette FULTON,
Déléguée Générale.



Un instrument de communication stratégique, visant à mettre en phase des objectifs de management et des décisions politiques sur la base de dossiers techniques.

LES ACTIONS D'INFLUENCE 2024.

L'année 2024 a été marquée par le changement de trois gouvernements : janvier, septembre et décembre et l'élection des députés européens.

Au-delà des perturbations engendrées dans le travail avec les différents ministères, directions générales et organes politiques européens, cette instabilité pèse nécessairement sur la vie économique et sociale des entreprises.

L'UIT a agi pendant trois périodes bien précises :

- sous le gouvernement Attal, qui n'était qu'une continuité du précédent, les sujets en cours ont suivi leur progression normalement,
- suivi des règlements des aides énergétiques avec le cabinet de Bruno Le Maire,
- travaux sur l'affichage environnemental et la traçabilité,
- rédaction d'un Livre Blanc à l'occasion des élections européennes, reprenant à la fois les demandes déjà formulées par Euratex en les complétant par celles de la profession. Ce document a été relu par tous les adhérents et est le reflet d'une belle collaboration du réseau.
- travaux parlementaires avec les PPL anti fast fashion et anti PFAS.

À partir du 9 juin et jusqu'à la nomination d'un nouveau gouvernement en septembre, tout s'arrête : les travaux parlementaires sont suspendus, les décisions des cabinets ne concernent que les affaires courantes et il n'y a plus de décisions politiques. Pourtant, un projet de loi de finances est préparé dans lequel il n'est pas prévu de garder le Crédit Impôt Collection et où le Crédit Impôt Recherche est gravement remis en cause. L'UIT décide de faire appel à un cabinet de lobbying à partir de septembre, afin de soutenir nos actions d'influence dans ces périodes d'instabilité politique.

Le gouvernement Barnier arrive et son travail consistera à proposer un Projet de Loi de Finance pour 2025. La crise économique n'en est qu'à son début et le déficit implique de faire des économies.

L'UIT et le cabinet Kairos vont préparer un amendement pour maintenir le Crédit Impôt Collection : il sera soutenu par de nombreux députés et sénateurs, de manière transpartisane. Il sera également soutenu par le gouvernement après entretiens avec Bercy et Matignon. Mais il faudra attendre malheureusement février 2025 pour être certain qu'il soit inscrit pour trois ans dans la loi de finance.

Les événements d'octobre (Grande Exposition du Fabriqué en France), puis de novembre (MIF Expo et Impact PME) permettent à Olivier Ducatillon de croiser les ministres en place et de leur faire prendre conscience des enjeux des industriels du textile, tout en leur offrant un chèque en lin, 100 % filière française, de la culture du lin jusqu'à sa confection. Cette présence physique et médiatique permet de placer l'UIT au cœur des échanges sur le Fabriqué en France, dans toute son acception et sur les entraves à la réindustrialisation.

Dès la nomination du nouveau gouvernement, le travail démarre avec les lettres de félicitations, puis les prises de rendez-vous avec les conseillers afin de présenter notre secteur, les enjeux et les demandes que formulent nos industriels. Le changement de gouvernement, intervenu rapidement, n'a heureusement pas bouleversé tout l'environnement politique, les conseillers mis en place en septembre sont pour la plupart confirmés dans leurs postes.

L'UIT a ainsi depuis septembre 2024 repris ses échanges avec les différents cabinets ministériels nouvellement nommés pour faire aboutir les sujets qu'elle soutient.

C'est à partir de mi-novembre que l'UIT a pu prendre des contacts avec les organes politiques européens, la Commission ayant fini les auditions de ses commissaires et pouvant à partir de ce moment s'installer. Les différents groupes de travail du parlement étant aussi en discussion à partir de décembre. C'est en 2025 qu'une véritable action pourra être menée avec les interlocuteurs européens.

SOCIAL. EMPLOI. FORMATION.

Romain GARNIER, responsable Affaires sociales et Formation.



Une année 2024 marquée par la fusion des deux conventions des industries textiles, grâce à la signature de deux accords de branche au terme de deux années d'échanges paritaires riches et constructifs, avec l'ensemble des organisations syndicales.



EMPLOI.FORMATION.

Reconnaissance des compétences et savoir-faire.

Quinze certificats de qualification professionnelle ont été créés par la branche de l'industrie textile afin de reconnaître les compétences acquises et les savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier de la branche (conducteur d'équipements industriels textile, modéliste industriel, régleur(se) de machines de production, ...).

En 2024, l'organisation de jurys paritaires a permis de délivrer **153 CQP** au profit de salariés.

France Compétences a validé pour 5 ans le renouvellement de l'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de 5 CQP cœur de métier : opérateur en confection, opérateur confection main, opérateur multipostes en confection, monteur prototypiste, régleur de machines de production.

Ces 5 CQP ont fait l'objet d'un découpage en bloc de compétences des référentiels des activités, des compétences et d'évaluation. Les blocs de compétences permettront d'accéder progressivement à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Accord cadre triennal entre l'UIT et France Travail.

Une collaboration inédite pour faciliter l'insertion professionnelle et promouvoir l'emploi dans l'industrie textile.

Le jeudi 10 octobre 2024, l'UIT et France Travail ont signé une convention majeure, visant à dynamiser l'emploi dans le secteur textile et à relever les défis de recrutement auxquels font face les entreprises de cette industrie. Cet accord stratégique a pour objectif de soutenir les industriels tout en favorisant l'insertion professionnelle.

La convention s'articule autour des engagements suivants :

- renforcer les collaborations opérationnelles entre France Travail, en coordination avec les acteurs du réseau pour l'emploi, et l'UIT, ses fédérations et ses entreprises adhérentes,
- accompagner les entreprises du secteur textile confrontées à des difficultés de recrutement en mobilisant l'offre de services de France Travail, au profit des personnes en recherche d'emploi,
- promouvoir les métiers et les opportunités d'emploi dans le secteur, en facilitant leur accès aux demandeurs d'emploi, notamment ceux les plus éloignés du marché du travail, tout en encourageant la diversité et l'inclusion.

L'objectif principal de cet accord est de permettre à l'UIT de s'appuyer sur l'expertise et les services de France Travail pour accompagner les entreprises du textile dans leur recherche de talents.

À travers une collaboration renforcée avec le réseau France Travail, cette convention permettra également de valoriser les métiers du textile auprès des demandeurs d'emploi et à rendre le secteur plus attractif, notamment pour les publics éloignés de l'emploi.

Pour les entreprises du secteur, c'est également une opportunité de s'appuyer sur l'expertise des conseillers France Travail. C'est aussi s'ouvrir à une plus grande diversité de talents grâce au sourcing inclusif proposé par l'institution et découvrir des actions de recrutement innovantes, sortant de la logique du CV.

Parmi celles-ci, la méthode de recrutement par simulation, qui propose de tester les gestes et savoir-faire indispensables des métiers proposés chez les candidats quels que soient leur expérience ou leur niveau de diplôme, ou encore l'immersion professionnelle, qui permet d'accueillir au sein de l'entreprise, un candidat, pendant un mois maximum, afin qu'il découvre les métiers et l'environnement de travail en situation réelle.

SOCIAL : LES PARTENAIRES SOCIAUX CONCLUENT LA FUSION DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET CONTINUENT À SE MOBILISER POUR ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DE LA BRANCHE TEXTILE.

L'UIT s'attache à construire avec les partenaires sociaux de la branche un dialogue social dynamique et respectueux, qui permette aux salariés de la branche de bénéficier d'un cadre conventionnel attractif, tout en veillant à ce qu'il soit équilibré et adapté au bon fonctionnement des entreprises.

Cette dynamique paritaire s'est illustrée en 2024 avec la signature de deux accords pour fusionner la Convention Collective Nationale des Textiles Artificiels et Synthétiques et produits assimilés de 1996 avec la Convention Collective Nationale de l'Industrie Textile (IDCC n° 0018), et la signature de deux accords pour revaloriser les salaires minima de la CCN de l'industrie textile. Enfin, un accord unanime a défini les catégories objectives de salariés bénéficiaires des garanties de protection sociale complémentaire.

Fusion de la CCN de l'industrie textile et de la CCN des textiles artificiels et synthétiques.

Signature de deux accords unanimes organisant la fusion des conventions collectives textiles.

Après deux ans de négociations intenses, les partenaires sociaux des branches de l'industrie textile et des textiles artificiels et synthétiques ont signé deux accords unanimes, marquant la fusion de leurs conventions collectives. Cette initiative, impulsée par la loi du 8 août 2016, permet de renforcer et d'harmoniser les conditions de travail dans l'ensemble du secteur.

Dans le cadre des restructurations des branches professionnelles, engagées par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, les partenaires sociaux des deux branches textiles ont, tout d'abord, conclu un accord de méthode unanime en octobre 2022 pour définir les thèmes de la négociation, la composition et les modalités de fonctionnement de la commission paritaire amenée à négocier, et le calendrier de cette négociation.

Sept thèmes prioritaires ont été identifiés :

- champ d'application,
- organisation de la durée du travail,
- classifications,
- contrat de travail (embauche, départ, exécution du contrat de travail, ...),
- égalité professionnelle et RSE,
- frais de santé et prévoyance,
- instances représentatives du personnel.

Les deux accords de fusion sont soumis à la procédure d'extension.

L'accord relatif au rapprochement de la CCN de l'industrie textile et de la CCN des textiles artificiels et synthétiques et produits assimilés, applicable dès le 1^{er} octobre 2024, concerne toutes les entreprises textiles. Cet accord :

- organise le travail de nuit dans la branche textile fusionnée,
- prévoit l'adoption, par les entreprises qui relevaient de la CCN des textiles artificiels et synthétiques, des classifications de l'industrie textile dès le 1^{er} janvier 2027,
- organise la liberté syndicale et le fonctionnement du comité social et économique,
- actualise les dispositions sur l'égalité professionnelle.

Le second accord, relatif à certaines dispositions applicables aux entreprises qui relevaient de la CCN des textiles artificiels et synthétiques, est également applicable dès le 1^{er} octobre 2024. Il maintient certaines dispositions spécifiques aux textiles artificiels, incluant :

- l'organisation du travail continu et semi-continu,
- les dispositions suivantes sur l'exécution du contrat de travail : gratifications d'ancienneté, congés supplémentaires, indemnisation de la maladie et des accidents, indemnités de départ.

Deux accords de branche pour revaloriser les salaires minima de la CCN de l'industrie textile en 2024.

L'année 2024 a de nouveau été marquée par deux augmentations du SMIC en cours d'année. Outre la hausse annuelle du 1^{er} janvier 2024, le SMIC a ainsi été revalorisé le 1^{er} novembre 2024.

En conséquence, l'UIT a conclu un accord unanime avec les 5 organisations syndicales représentatives des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) pour revaloriser les salaires minima de la branche de l'industrie textile à compter du 1^{er} janvier 2024, puis un accord majoritaire, signé par la CFDT, la CFE-CGC, la CGT, FO, pour revaloriser les salaires minima de la branche de l'industrie textile à compter du 1^{er} novembre 2024.

Les partenaires sociaux de la branche ont non seulement permis, grâce à ces accords, de préserver le pouvoir d'achat des salariés du secteur, mais aussi de renforcer l'attractivité des entreprises textiles. Chaque année, les industries textiles recrutent au moins 3 500 hommes et femmes, jeunes professionnels ou personnes en reconversion.

Définition des catégories objectives de salariés bénéficiaires des garanties de protection sociale complémentaire.

Afin de définir les catégories objectives de salariés bénéficiaires des garanties de protection sociale complémentaire (cadres, assimilés cadres, et non-cadres) pour la branche de l'industrie textile, les partenaires sociaux ont conclu un accord unanime, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Commission paritaire rattachée à l'APEC doit donner son agrément afin que les salariés non-cadres relevant du niveau V échelon 1 au niveau VI échelon 2 inclus de la grille des classifications de la CCN de l'industrie textile, et les salariés relevant des coefficients 315, 330, 345, 360 inclus de la grille des classifications de la CCN des textiles artificiels et synthétiques, puissent bénéficier des garanties de protection sociale complémentaire des salariés de statut cadre.

La Convention Nationale d'Objectifs de la CNAM pour accompagner les actions de prévention des risques dans la branche.

Dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la prévention des risques professionnels, l'UIT a signé en 2024 avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie la reconduction de la Convention Nationale d'Objectifs (CNO). Celle-ci permet de fixer un programme d'actions de prévention spécifiques aux activités de l'industrie textile.

La CNO permet aux entreprises de moins de 200 salariés de solliciter un contrat de prévention avec la CARSAT pour financer des projets destinés à améliorer les conditions de santé et de sécurité au sein de l'entreprise. L'avance financière octroyée par la CARSAT pour mettre en place tout ou partie du plan d'action convenu est transformée en subvention si l'entreprise tient l'ensemble de ses engagements.

Les objectifs de l'industrie textile visent la réduction des risques de chute et de heurts, des risques de manutentions manuelles, des risques liés aux agents chimiques dangereux, des risques liés à l'utilisation des machines et outils à main, des risques liés aux nuisances sonores et vibrations, des risques liés aux circulations.

Infos : [Consultez la CNO de l'industrie textile](#)



FRENCH TEX.

Vous avez des besoins en recrutement et de visibilité de votre marque employeur ? Rejoignez French TEX ! French TEX, c'est à la fois une marque collective employeur et des outils de recrutement spécifiques à la filière textile française, créés en 2019 sous l'impulsion de l'UIT.

La plateforme de gestion de recrutement French TEX, opérée par Septeo/We Recruit, vous accompagne tout au long de votre processus de recrutement : de la création de votre compte recruteur à votre recrutement réussi !

Une personne dédiée ainsi qu'un chat en ligne sont à votre disposition pour répondre à toutes vos problématiques.

Bénéficiez également d'une large visibilité pour votre marque employeur en participant aux campagnes de communication French TEX :

- relayez votre marque employeur sur les réseaux sociaux de French TEX,
- faites-vous connaître auprès des étudiants du textile, vos futurs candidats,
- argumentez votre visibilité et/ou votre référencement naturel.

[Pour souscrire.](#)

French TEX, une plateforme unique qui donne accès aux entreprises abonnées à des services dédiés à leurs recrutements :



Grâce au soutien d'OPCO21, en 2024, French TEX a bénéficié d'un fort accompagnement en communication. Il se poursuit en 2025.

Parmi les principales actions, nous pouvons citer l'évolution de la charte graphique vers un territoire plus moderne et frais, une présence renforcée sur les réseaux sociaux.

Des actions avec les influenceurs @fannyfique et @julescommecesar ont également été mises en place, des interviews vidéo décalées et la création du jeu des onze familles de l'industrie textile destiné à des animations en salon ou dans des écoles.

[Infos : Campagne 2024.](#)

WORLDSKILLS 2024 À LYON : LE TEXTILE AU CŒUR DE L'EXCELLENCE ET DE L'INNOVATION.

L'Union des Industries Textiles a participé aux WorldSkills à Lyon sous la marque French TEX pour promouvoir l'innovation et la créativité du secteur textile français. Cet événement, qui est la plus grande compétition de métiers au monde, a réuni les meilleurs jeunes professionnels dans soixante-quatre métiers du 10 au 15 septembre 2024.

L'UIT était présente sur deux espaces : l'espace "Try a Skill" French TEX, avec des ateliers interactifs de réalité virtuelle, de tissage et de créativité textile, et le pavillon France 2030 – Zone "Mieux Produire", en collaboration avec OPCO2I, mettant en lumière les innovations textiles liées à la performance sportive. L'objectif de WorldSkills est de valoriser les métiers, inspirer la jeunesse et promouvoir l'inclusion à travers l'éducation et l'acquisition de compétences. Plus de 1 500 compétiteurs de moins de 23 ans, venus de 65 pays, ont participé à l'événement devant plus de 250 000 visiteurs, illustrant l'excellence dans divers métiers. Parmi eux, **Lisa Queroir** (région PACA) a remporté la médaille de Bronze au concours Mode & Création derrière la Corée et le Japon, avec une création réalisée en soie lyonnaise et dentelle de Calais (matière de compétition fournie par nos adhérents).



DEVELOPPEMENT DURABLE.

Sophie FRACHON, responsable développement durable et RSE.



Que ce soit pour défendre les industriels face à l'intensification des réglementations ou pour accompagner les entreprises dans la réduction de leur impact environnemental, l'UIT est à vos côtés pour favoriser une industrie plus circulaire et engagée dans l'adaptation au changement climatique.

PROGRAMME PAS À PAS.

L'UIT a lancé en novembre un programme collectif visant à accompagner les entreprises de la filière textile/habillement pour élaborer leur stratégie bas carbone à moyen et long terme avec des indicateurs précis et chiffrés. Cette stratégie est élaborée selon la méthodologie ACT élaborée par l'ADEME et reconnue au niveau international.

Un soutien financier est accordé par l'ADEME et permet de financer la participation à ce programme.

L'UIT travaille avec WeCount, cabinet qui accompagne l'UIT également dans les promotions climat mis en œuvre par l'UIT depuis 3 ans.



AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL.

Les travaux sur l'élaboration de la méthodologie servant pour le calcul du coût environnemental des produits textiles se sont poursuivis sur toute l'année 2024.

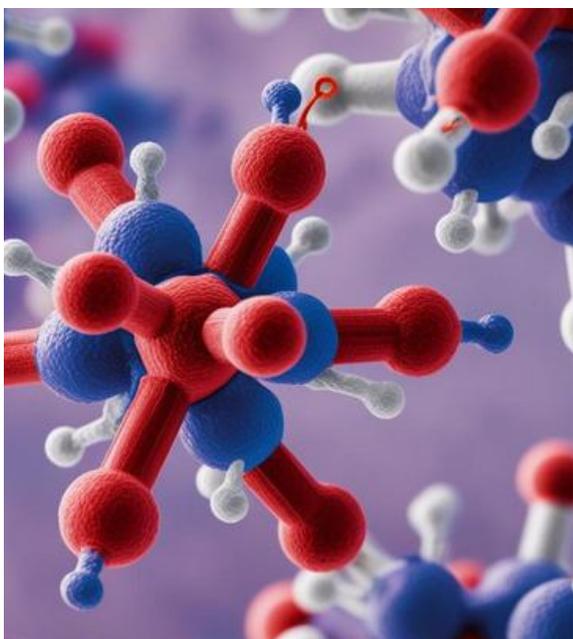
L'UIT a défendu les points suivants pour un affichage valorisant les fabricants français :

- inclusion de la durabilité dans le calcul du coût environnemental, en prenant en compte ces deux aspects : la durabilité intrinsèque et la durabilité extrinsèque,
- l'UIT a rappelé la vigilance qui doit être accordée quant aux tests qui seront demandés et à la faisabilité pour les PME, notamment en termes financiers,
- indication du coût environnemental rapporté au poids, afin d'éviter des effets de bords importants et de donner une information pour les consommateurs,
- affichage du score carbone en valeur absolue,
- nécessité d'avoir des données par défaut péjorantes, afin d'inciter les marques à utiliser leurs données plutôt que d'utiliser des données par défaut qui seraient moins impactantes que leurs données propres,
- à terme, convergence nécessaire avec les travaux européens,
- mise en place d'une gouvernance pour l'amélioration continue de l'affichage environnemental à laquelle la filière productive doit être associée.

Le décret mettant en place l'affichage de manière volontaire devrait être validé au 3^{ème} trimestre 2025.

LOI PFAS.

Le 20 février 2024, une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée Nationale par le Député écologiste Nicolas Thierry. Ce texte prévoyait l'interdiction dès le 1^{er} janvier 2025 de la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché des produits textiles notamment, contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS). Il instaure également une redevance pollueur-payeur assise sur la masse de PFAS rejetés.



L'UIT, représentée par Olivier Balas, Vice-Président de l'UIT, Europrotect et Dickson Constant, a été auditionnée par l'Assemblée Nationale en mars et par le Sénat en mai.

L'UIT a demandé l'exclusion des textiles techniques, et notamment ceux utilisés pour les équipements de protection individuelle, de cette interdiction, ce qui a été entendu par les sénateurs puisque seuls les textiles d'habillement sont interdits à partir du 1^{er} janvier 2026. Les autres produits textiles seront interdits à partir du 1^{er} janvier 2030, à l'exclusion de ceux « contribuant à l'exercice de la souveraineté nationale ».

Un travail important reste à faire sur l'écoulement des stocks des entreprises concernées par les interdictions au 1^{er} janvier 2026 ainsi que sur la mise en place de la redevance qui ne doit pas pénaliser nos ennoblisseurs.

Le texte doit à nouveau être examiné par l'Assemblée Nationale début 2025.

RÈGLEMENT ÉCO-CONCEPTION : ADOPTION ET TRAVAIL SUR L'ACTE DÉLÉGUÉ TEXTILE.

Le règlement éco-conception a été adopté au niveau européen le 13 juin 2024. Ses objectifs sont d'imposer le respect de performances environnementales minimales à la quasi-totalité des produits mis sur le marché européen, quel que soit leur lieu de fabrication. La création d'un passeport produit digital, outil majeur de traçabilité au sein de la chaîne de valeur des produits et vecteur de communication à destination du consommateur a également été adoptée.

Sa mise en œuvre de manière opérationnelle nécessite l'élaboration d'actes délégués par filière. Les travaux de l'acte délégué pour le secteur textile a démarré en septembre 2024 et l'UIT a pris part aux consultations visant à déterminer des critères et sous-critères d'écoconception prioritaires, en fonction de leur importance pour l'industrie européenne et de leur incidence environnementale tels que :

- la durabilité physique et extrinsèque,
- l'empreinte environnementale et l'empreinte carbone,
- la consommation en eau et l'efficacité hydrique,
- le relargage de microfibres, notamment plastiques,
- l'incorporation de fibres recyclées,
- la possibilité de recyclage et de remanufacturation.

La publication de l'acte délégué textile est prévue fin 2026 début 2027, pour une entrée en vigueur 18 mois après.

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'UIT S'ENGAGE.

Pour la première fois, l'UIT s'est engagée dans la semaine européenne du développement durable qui a eu lieu du 11 septembre au 8 octobre 2024.

A cette occasion, plusieurs de nos syndicats ont ouvert à tous les membres du réseau des événements habituellement uniquement réservés à leurs adhérents : la Fédération de la Maille, de la Lingerie et du Balnéaire a ainsi proposé un webinaire de décryptage sur le règlement européen sur l'éco-conception, l'UITH Nord a organisé un webinaire sur les labels et certifications de la filière textile-habillement et UNITEX a participé à travers l'évènement "Demain le textile" dédié à l'économie circulaire.

Un quiz a également été proposé à tous sur la thématique de la biodiversité afin de faire découvrir les nombreuses interactions entre la nature et le textile.

FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE, L'UIT MET EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL.



Un groupe de travail a été mis en place au sein de l'UIT afin d'engager la réflexion sur la fin de vie des équipements de protection individuelle. Ce groupe de travail rassemble des entreprises travaillant pour divers secteurs. La FACIM et certains de leurs adhérents ont également participé à des réunions de ce groupe de travail.

Les premières conclusions de ce groupe de travail :

- sur le périmètre, il convient d'inclure dans la réflexion les vêtements d'image et les vêtements professionnels,
- la mise en place d'une filière REP pour les EPI et vêtements professionnels et d'image est nécessaire.

Les pistes de travail pour 2025 sont :

- l'organisation d'échanges avec différentes parties prenantes : des éco-organismes gérants d'autres filières REP et des donneurs publics (Ministère de l'Intérieur et des Armées notamment),
- la réalisation d'une cartographie des bonnes pratiques en matière de gestion de fin de vie des EPI/vêtements professionnels/vêtements d'image,
- la mise en place d'un projet pilote par type de produit.

LUTTE CONTRE LA FAST FASHION : L'UIT PREND PART AUX DISCUSSIONS LÉGISLATIVES.

Le 30 janvier 2024, La Députée Anne-Cécile Violland a présenté une proposition de loi visant « à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile ». Ce texte prévoit de renforcer l'information et la sensibilisation du consommateur sur l'impact environnemental de la mode éphémère, de renforcer la filière de responsabilité élargie du producteur des textiles d'habillement, linges de maison et chaussures, à travers des contributions financières versées par les metteurs en marché dépendant de l'impact environnemental et carbone de leurs productions, et du fait qu'ils s'inscrivent ou non dans une démarche commerciale de mode éphémère et, enfin, d'interdire la publicité pour les entreprises et les produits relevant de la mode éphémère.

L'UIT a été auditionnée à l'Assemblée Nationale en février et au Sénat en mai. Si l'UIT se félicite des premiers pas franchis par les pouvoirs publics français sur les impacts liés à l'Ultra fast fashion, elle reste vigilante afin que cette loi touche sa véritable cible et que des contrôles soient effectués, seule possibilité d'une mise en œuvre effective des mesures prévues. La dissolution de l'Assemblée Nationale et les censures successives du gouvernement n'ont pas permis l'inscription à l'ordre du jour du Sénat l'examen de ce texte. Il devrait avoir lieu en juin 2025.



ENERGIE : LE SOUTIEN DE L'ETAT DIMINUE.

L'année 2024 a vu les aides aux entreprises sur les frais d'électricité et de gaz fortement diminuer. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2024, les aides du gouvernement se sont élevées, pour chaque période éligible considérée, à 50 % du coût éligible total (au lieu de 75 % auparavant).

Les perspectives 2025 ont été très difficiles à anticiper du fait de l'absence de loi de finances (qui n'a été votée qu'en février 2025). Cette loi a modifié les règles applicables aux taux réduits de l'accise énergie à partir de 2026. Un texte réglementaire doit être pris en 2025 afin de préciser la liste des secteurs exposés à la concurrence et permettant d'accéder à un taux réduit bonifié. L'UIT, aux côtés de France Industrie, est particulièrement mobilisée afin que l'ensemble des entreprises industrielles textiles soit inclus dans cette liste.

EUROPE. INTERNATIONAL ECONOMIE.



Joëlle DA FONSECA-RUELLAN,
responsable des affaires économiques
et européennes.



*Des instances qui comptent pour favoriser l'internationalisation et la compétitivité
des entreprises textiles en France et en Europe.*

EUROPE.

Euratex mis à l'honneur sur le stand "UIT - Textiles de France" à Première Vision.

Le stand "UIT - Textiles de France" a réuni une cinquantaine de tisseurs, tricoteurs, denteliers et fabricants d'accessoires lors du salon Première Vision, qui s'est tenu du 2 au 4 juillet 2024.

Le stand collectif de l'UIT a accueilli les représentants d'Euratex European Apparel and Confederation, ainsi que son nouveau président, Mario Jorge Machado, pour discuter des enjeux cruciaux et des solutions innovantes pour l'avenir du textile.

Un échange sous forme de talk a été organisé entre Olivier Ducatillon, président de l'UIT, et Mario Jorge Machado, autour du thème : « Textile-habillement, les grands défis de l'Europe », abordant les combats à mener pour redonner de la compétitivité aux entreprises et réussir les transitions écologiques, énergétiques et numériques.

Cette année a également été marquée par le lancement de la journée européenne de l'UIT. L'objectif de cette première journée européenne se décline en trois axes principaux visant à optimiser la participation des experts du réseau UIT dans les différents groupes de travail au sein d'Euratex :

- prioriser les thématiques suivies par les experts,
- mettre en place des réunions préparatoires et post réunions,
- déterminer des référents dans chaque groupe.

Un grand merci aux experts pour leur engagement au sein des différents groupes de travail d'Euratex. Ils ont souligné l'importance de continuer à améliorer les méthodes de travail et la communication.

Poursuivons notre collaboration pour faire entendre la voix des industriels textiles français et défendre leurs intérêts au sein d'Euratex.



INTERNATIONAL.

Le Comité export : l'instance de l'UIT dédiée au commerce international.

Le Comité export de l'UIT s'est réuni à trois reprises en 2024. Composé d'experts internationaux de notre réseau, cette instance permet de promouvoir les outils et les dispositifs (diagnostics, élaboration de stratégies export, conseils, accompagnement financier, etc.) mis en place pour faciliter l'export des entreprises. Ces dispositifs sont soutenus par divers acteurs tels que Business France, les conseillers du commerce extérieur, la BPI, etc.

Le plan export textile de l'UIT est élaboré par les membres de ce comité. Ce plan textile 2024 vise à coordonner les actions internationales de la profession et offre aux entreprises une visibilité sur les initiatives proposées (missions de prospection, salons, etc.) par divers partenaires tels que Première Vision, la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire, les syndicats régionaux, les pôles de compétitivité, et le R3ilab en partenariat avec Business France et le DEFI. Des missions exploratoires (laboratoires, IA, écoles R&D, voyages d'affaires et réflexions digitales) sont prévues en Suisse, à Dubaï, en Inde et à Austin pour 2025 et 2026.

Par ailleurs ce Comité accueille également des délégations étrangères (Éthiopie, Corée) avec lesquelles nous signons des accords de partenariat visant à promouvoir les échanges commerciaux et industriels.

Enfin, la Présidente du Comité export Béatrice Brandt est également sollicitée par les ambassades pour échanger notamment en 2024 :

- à l'Ambassade du Canada avec Stéphane Dion, ambassadeur du Canada en France, pour dialoguer sur l'accord CETA. Elle a rappelé avec Olivier Ducatillon que l'UIT a toujours soutenu l'accord avec le CETA et plaide en faveur de sa ratification définitive.
- l'Ambassade du Pakistan en France pour discuter notamment des possibilités de partenariat mais aussi de leur demande à bénéficier à nouveau de préférences tarifaires à l'entrée dans l'UE dans le cadre du Système de Préférences Généralisées (exemption des droits de douane à l'entrée dans l'UE). L'UIT a exprimé ses réserves quant à cette demande, en raison de la concurrence de certains produits pakistanais sur le marché français et européen.



FRANCE : CHIFFRES CLÉS 2024.

Chiffres clés de l'industrie textile 2024.



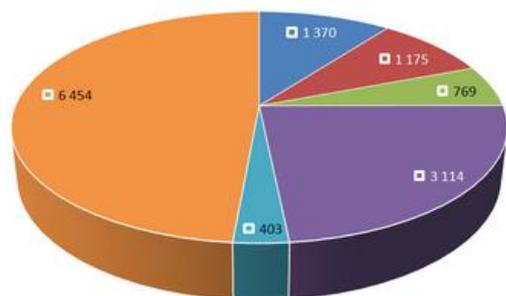
Source* : Dares Rapport de branche 2024 UIT.

Sources** : Douanes françaises / Fédération de la Maille, de la Lingerie et du Balnéaire / UIT.

*** : Estimations.

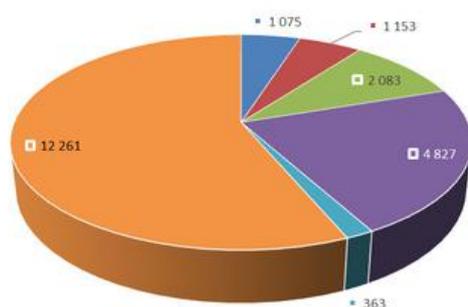
Exportations & importations textiles françaises par catégorie de produits (en millions €).

Exportations textiles françaises / catégorie de produits



■ FIBRES ET FILS ■ TISSUS & TRICOTS ■ TEXTILES DE MAISON
■ TEXTILES TECHNIQUES ■ AUTRES ARTICLES TEXTILES ■ VET. MAILLE + LINGERIE

Importations textiles françaises / catégorie de produits



■ FIBRES ET FILS (1) ■ TISSUS & TRICOTS (2) ■ TEXTILES DE MAISON (3)
■ TEXTILES TECHNIQUES (4) ■ AUTRES ARTICLES TEXTILES (5) ■ VET. MAILLE + LINGERIE (6)

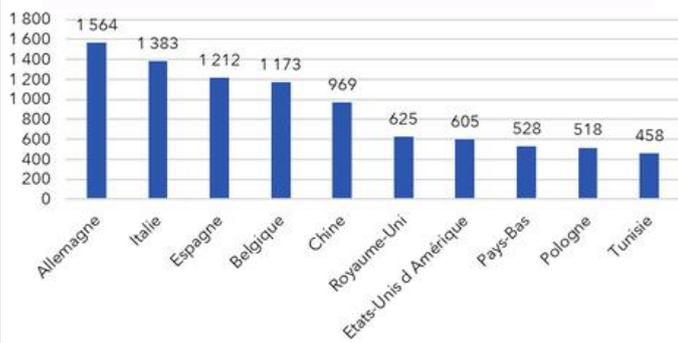
Total des exportations : 13 286

Total des importations : 21 763

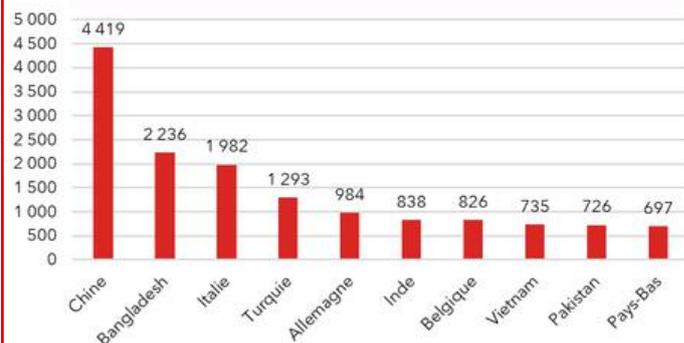
Sources : Douanes françaises / Fédération de la Maille, de la Lingerie et du Balnéaire / UIT.

Exportations & importations textiles françaises par pays (en millions €).

Exportations textiles françaises /pays



Importations textiles françaises /pays



Sources : Douanes françaises / Fédération de la Maille, de la Lingerie et du Balnéaire / UIT.

EUROPE : CHIFFRES CLÉS 2024.

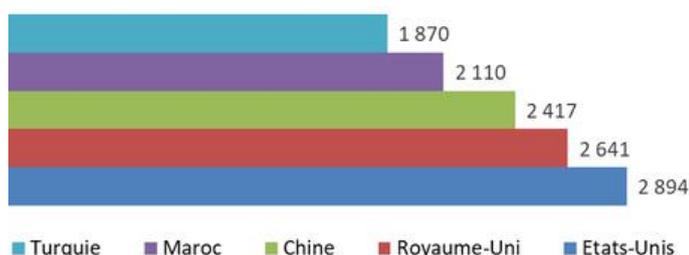
Les chiffres clés du textile et de l'habillement européen*.



Source : Euratex.

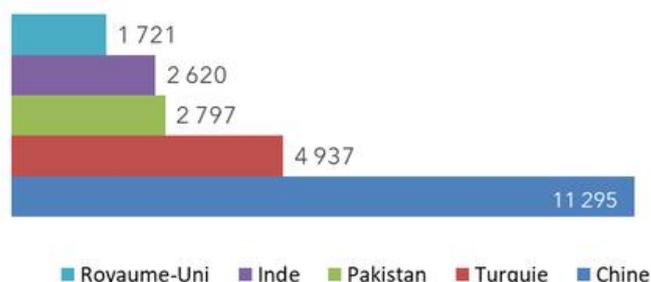
Top 5 des principaux clients et fournisseurs européens de textiles et d'habillement (en millions €).

Exportations textiles



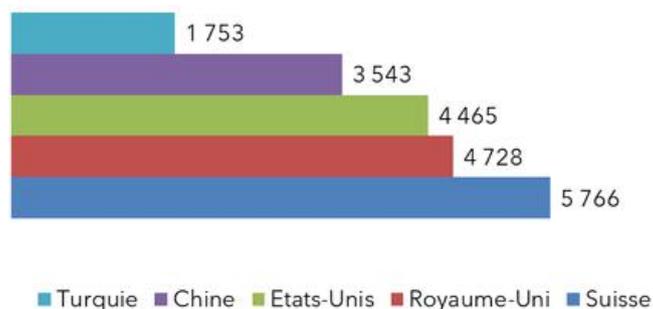
Total extra UE : 26,4 Mds €

Importations textiles



Total extra UE : 32,2 Mds €

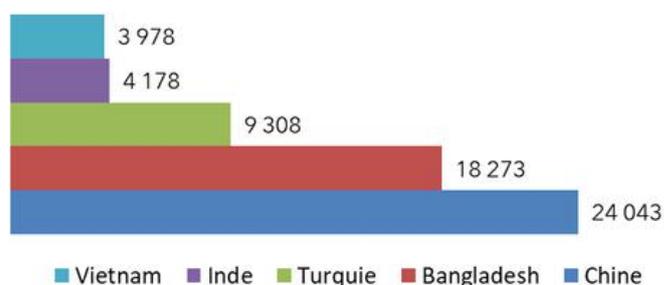
Exportation d'habillement



Total extra UE: 36,7 Mds €

Source : Euratex.

Importations d'habillement



Total extra UE: 85,5 Mds €

MONDE : CHIFFRES CLÉS 2024.

Top 5 des exportateurs mondiaux textiles.

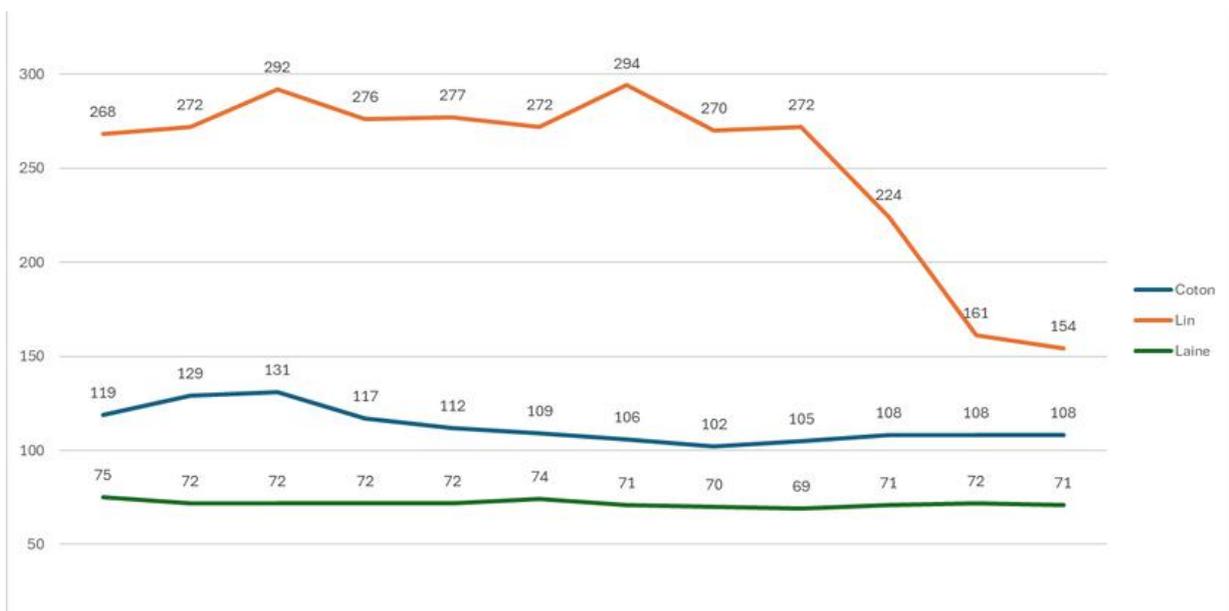


Top 5 des exportateurs mondiaux d'habillement.



Source : OMC.

Evolution du cours du coton, de la laine et du lin (base 100 en janvier 2020 - €/kg).



Source : Fedustria.

LE RESEAU UIT.



Le travail d'équipe, véritable brain-storming, développe hommes et idées nouvelles, en élargissant l'entreprise et en favorisant l'information.
Jean-Claude Clari,
Écrivain.



UNITEX.

Pierric CHALVIN, Délégué Général.



Une année 2024 complexe au cours de laquelle, UNITEX s'est fortement mobilisée aux côtés de ses adhérents à travers le déploiement de nouvelles actions collectives et le renforcement des conseils individuels.



ACCORD DE FILIERE.

UNITEX et la région Auvergne-Rhône-Alpes ont signé un accord de filière en faveur de l'économie circulaire pour les matériaux textiles, en partenariat avec l'IFTH et TECHTERA. Parmi les actions déployées en 2024 :

- lancement d'un parcours innovant de formation-action « Trajectoire RSE filière textile »,
- cartographie régionale des chutes de production et des stocks dormants, en lien avec TECHTERA et l'IFTH,
- déploiement d'une veille réglementaire Environnement - Eau Energie sur-mesure pour les ennoblisseurs textiles français,
- convention d'affaires "Acteurs de la décarbonation et textiliens : rencontre BtoB pour une filière textile plus durable", le 7 novembre 2024 à la Villa Créatis.

CONSORTIUM CAP3R.

UNITEX est membre du consortium CAP3R (Compétences Avenir Plasturgie, réduction, réutilisation, recyclage) piloté par l'ISPA, pour le compte de la filière textile nationale. Pour répondre aux enjeux de la transition bas-carbone dans l'industrie, les acteurs du projet ont défini un programme ambitieux sur une période de 5 ans, structurant la formation et la recherche autour du recyclage des polymères, de la recyclabilité et de l'incorporation de matériaux recyclés.

Infos : CAP3R

ZOOM SUR.

En 2024, le service relations sociales et juridiques d'UNITEX a renforcé son accompagnement auprès des entreprises du textile en lançant une **nouvelle formation dédiée à la classification des salariés dans l'industrie textile**, en partenariat avec MAYA CAMPUS.

Cette initiative répond aux besoins des professionnels RH ne maîtrisant pas la classification des salariés de l'industrie textile et des entreprises de textiles artificiels, synthétiques et produits assimilés qui, suite à l'accord de fusion des CCN du 18 juin 2024, devront adopter ladite classification d'ici le 1^{er} janvier 2027. Cette formation a rencontré un vif succès en 2024 et continuera d'accompagner les entreprises en 2025 et 2026.

UNITEX et 24 de ses adhérents ont signé le **Manifeste ProMilès avec l'Armée française**. L'occasion de marquer le soutien du monde économique aux hommes et aux femmes engagées dans les forces armées françaises.

Infos : Découvrez également le nouveau [site web d'UNITEX](#) refondu en 2024.



Eric MEZIN, Délégué Général.



UITH Nord innove et accompagne ses adhérents, en développant des actions pour soutenir l'emploi, la formation et valoriser nos métiers en tension.



Promouvoir notre secteur, ses entreprises et ses emplois.

UITH a ainsi participé à plus de vingt salons/forums de l'emploi/réunions d'informations, en régions Hauts-de-France et Normandie. Plus particulièrement, nous participons chaque année au Salon de l'Oriental en Normandie. En partenariat avec OPCO21, nous présentons la filière textile-habillement régionale aux jeunes scolarisés, demandeurs d'emploi, et à un public plus large.

Cette année, nous avons accueilli plusieurs entreprises sur notre espace, dont la société FANTEX-LECUYER.



Ouverture du BTS « Innovations Textiles ».

UITH a aussi fait le lien entre les jeunes intéressés par le BTS en alternance « Innovations Textiles », ouvert en 2024, et les entreprises de la filière prêtes à les intégrer et à les former.

Avec les actions de communication mises en place tant au niveau des jeunes que des entreprises, cette formation se développera comme une véritable passerelle vers les métiers de demain, textiles techniques et durables.

Sous le patronage d'UITH, Informa et le CETI ont créé « l'Alliance Formation ».

En 2024, après s'être découverts des complémentarités en termes d'expertises et d'actions de formation, nos deux centres ont décidé de s'associer pour d'abord répondre ensemble à un appel d'offres de Federec (Fédération du recyclage), qu'ils ont remporté. Depuis ils présentent conjointement leurs offres propres et leur offre commune développées notamment autour du recyclage et de l'éco-conception.

Très observée notamment depuis Paris et par la région Hauts-de-France, cette action collaborative exemplaire pourrait constituer les prémices à d'autres qui suivront.

UITH NORD développe des actions pour soutenir l'activité économique du secteur.

Lancement d'une étude sur le réel coût de la fabrication française pour un acheteur public. UITH a décidé de s'associer au cabinet KPMG pour réaliser une vaste étude destinée à mesurer le montant des dépenses qui reviennent dans les caisses de l'Etat lorsqu'un acheteur public fait le choix de la fabrication française dans le cadre d'un appel d'offres public.

Faire produire en France entraîne de fait un effet d'impact pour le territoire et l'Etat, avec de nombreuses retombées économiques et financières qu'il s'agit ici de quantifier. Nos entreprises, lorsqu'elles produisent en France, paient des impôts, des cotisations, versent des salaires à leurs salariés qui seront réinjectés dans l'économie française.

L'objectif de cette étude est de prouver que le choix de la fabrication française coûte moins cher à l'acheteur public que ce qu'il n'y paraît, et que dans ce contexte, le Made in France avoisine le coût d'un produit importé.

Décarbo'Tex publie son guide sur l'efficacité énergétique.

UITH, accompagnée par le pôle d'excellence Pôlénergie et l'IFTH, a fait paraître début décembre son guide intitulé "Décarbo'Tex – Guide pratique pour la transition énergétique et la décarbonation de l'industrie textile-habillement – Expérimentations en Hauts-de-France".



Ce guide est la synthèse de plusieurs mois d'accompagnement de Pôlénergie auprès de huit entreprises adhérentes, situées à tous les niveaux de la chaîne de production. Il a pour objectif de délivrer des solutions efficaces, concrètes et rapides à mettre en place pour réduire ses consommations énergétiques, et par là-même, décarboner sa production.

Le guide a été diffusé lors d'une soirée de lancement qui a réuni près de 50 entreprises régionales.

En 2025, UITH va poursuivre sa collaboration avec Pôlénergie, en proposant à nos entreprises un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, permettant ainsi de soutenir les projets d'efficacité énergétique et de décarbonation qu'ils souhaitent développer grâce à l'expertise des ingénieurs du pôle.

Enfin une étude de marché sur les laines françaises !

Afin de contribuer à la Feuille de Route Nationale pour la Structuration des Filières Laines Françaises, demandée à Tricolor par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, UITH a décidé de confier au CETI une importante étude de marché.

Celle-ci, tant quanti que quali, détaille 4 segments non-tissés : isolation, literie, agro-textile/paillage et emballage avec à chaque fois des chiffres clés (volumes, prix...), les concurrents en place, les chaînes de valeurs avec pour chaque étape les enjeux, les normes et aspects réglementaires éventuels, les technologies disponibles ou à développer.

Une cinquième partie est consacrée aux marchés du « fil de laine » et une dernière est développée autour de la fibre kératinique.

Dans chacune de ces parties, le CETI s'est attaché à dresser un schéma de positionnement des différents segments de marché en fonction du prix au kg de la matière et des revenus à consacrer aux éleveurs pour les inciter à produire une laine de qualité, à T° (2024) et en projections à 2030 (prévision d'évolution du CA pour l'industrie sur l'ensemble des marchés, d'évolution du CA total réalisé par les éleveurs et enfin, d'évolution des emplois directs/indirects susceptibles d'être créés).

Cette étude maintenant réalisée, cinq groupes de travail par marchés applicatifs sont à mettre en place avec les acteurs concernés : isolation, paillage, literie / rembourrage, marchés de la filature (habillement, sport, ameublement + feutre en accessoires...), emballage.

Pour Cédric Auplat, Président-directeur général Peignage Dumortier et Président de Tricolor : « cette étude répond à notre demande, valide l'existence des marchés à condition de mettre en place les cinq G.T et fait émerger des choses intéressantes. Après, ce n'est pas toujours facile de faire travailler ensemble industriels, artisans, éleveurs... et surtout, on a commencé à sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de débloquer des budgets si l'on veut que les développements attendus se mettent en place (investissements notamment) ».



Karine SFAR, Délégué Générale.



À l'heure où les politiques industrielles, environnementales et commerciales redessinent les contours de notre économie, la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire affirme ses positions et mène de nombreuses actions concrètes au service de la filière Textile-Habillement et de ses membres.



La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire conseille et accompagne ses adhérents au quotidien sur différentes problématiques : les réglementations nationales, européennes et internationales, les stratégies et règles applicables en matière de développement durable et RSE, ou encore l'aide au développement international.

En 2024, les équipes de la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire sont intervenues en tant qu'experts sur de nombreux sujets impactant directement ou indirectement la filière Textile-Habillement-Distribution.

TRAVAUX ET GROUPES DE TRAVAIL AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPÉEN.

Directive européenne "Due Diligence".

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire participe au groupe de travail organisé par Euratex sur la directive européenne relative au Devoir de Vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence Directive – CSDD). Cette directive, proposée par la Commission européenne, vise à encadrer les obligations sociales et environnementales des entreprises (RSE) et à instaurer, à l'échelle européenne, un véritable devoir de vigilance. Adoptée en première lecture par le Parlement européen en juin 2023, elle a fait l'objet d'un accord provisoire avec le Conseil de l'UE en décembre 2023.

Initialement prévue pour 2024, son application a finalement été reportée ; le Parlement européen ayant validé ce report le 3 avril 2025, en concertation avec la Commission européenne.

Application du règlement (UE) 2023/988 sur la Sécurité Générale des Produits.

Le nouveau règlement européen 2023/988, publié au Journal Officiel le 23 mai 2023, est entré en application le 13 décembre 2024. Il remplace la directive 2001/95/CE sur la Sécurité Générale des Produits et la directive sur les Produits ayant l'Apparence de Denrées Alimentaires (87/357/CEE). Ce texte renforce les exigences de sécurité pour tous les produits de consommation mis sur le marché européen, et introduit de nouvelles obligations pour les entreprises.

Pour accompagner ses membres, la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire a diffusé plusieurs circulaires en 2024, rappelant les exigences de conformité à respecter, dès l'entrée en vigueur du règlement.

Révision du règlement européen relatif aux dénominations des fibres textiles et à l'étiquetage de composition.

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire a participé activement au groupe de travail piloté par Euratex concernant la révision à venir du règlement européen 1007/2011 relatif à l'étiquetage des produits textiles. L'enjeu est d'aligner ce règlement avec les nouveaux textes européens en cours d'élaboration, tels que le règlement ESPR ou la directive Green Claims.

Initialement attendue en 2024, la publication du texte révisé est désormais annoncée pour le 3^{ème} trimestre 2025.



ETUDES, GUIDES ET NEWSLETTERS.

Un Livre Blanc pour faire reconnaître la lingerie dans le Bonus Réparation.

Désormais, depuis le printemps 2025, les articles de lingerie sont éligibles au "Bonus Réparation" de l'éco-organisme Refashion, permettant aux consommateurs de faire réparer ces sous-vêtements masculins et lingerie féminine, maillots de bain, chaussettes..., à moindre coût via des réparateurs labellisés.

Cette avancée résulte d'un an de mobilisation d'un collectif "Lingerie" de onze marques, soutenu par la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire et coordonné par Refashion.

Ensemble, ils ont identifié les réparations les plus courantes, évalué leur faisabilité avec des experts, et formulé des recommandations concrètes. Ce travail a abouti à un Livre Blanc, à la fois outil opérationnel et levier de plaidoyer.

Une enquête consommateurs, menée à l'été 2024, avec plus de dix-huit mille réponses, a renforcé cette démarche en apportant un éclairage sur les attentes et pratiques en matière de réparation.

SF3M – Savoir-Faire & Mutation des Métiers de la Maille : un projet structurant pour la filière.

Le projet SF3M, porté par l'UIT Champagne-Ardenne, vise à recenser et préserver les savoir-faire traditionnels de la filière maille, tout en anticipant les compétences de demain.

Une première étude sera menée dans la région de Troyes, avec une possible extension nationale, pour identifier les savoir-faire encore "vivants".

Les organismes de formation impliqués dans le projet (Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire, IFTH, Maya Campus) iront sur le terrain pour qualifier ces savoir-faire, en évaluer la rareté et leur spécificité. Ce travail collaboratif aboutira à une cartographie précise des compétences à préserver.

Aux côtés des différents partenaires du projet (organismes de formation, écoles, industriels de la région troyenne), la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire contribuera à analyser les impacts des mutations industrielles, environnementales et sociales, et à définir les nouvelles compétences à développer ainsi que les modes de transmission adaptés.



Étude sur les méthodes d'affichage social.

En 2024, la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire, Promincor – Lingerie Française, et la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin, avec les contributions de leurs adhérents et le soutien financier du DEFI, ont confié au cabinet Bluequest, la réalisation d'une étude sur l'affichage social des produits et services.

Cette étude avait pour objectif d'explorer les opportunités et les limites d'un affichage social volontaire dans le secteur textile-habillement, en s'appuyant sur un état de l'art international et trans-sectoriel des pratiques de communication sur l'impact social des produits et services. Les résultats de cette étude ont été partagés à l'ensemble des parties prenantes lors d'un webinaire organisé en novembre 2024.

Cette restitution a permis de dégager plusieurs constats et pistes d'action pour la filière :

- se projeter sur un horizon de cinq ans avant d'engager les entreprises dans une démarche volontaire d'affichage social,
- définir une stratégie d'influence positive,
- construire une offre d'accompagnement commune pour la filière (méthodologies, données, outils...),
- élaborer un socle méthodologique commun.

Étude DURHABI.

Portée et pilotée par l'IFTH, DURHABI est une initiative inédite à l'échelle mondiale, qui vise à normaliser l'évaluation de la durabilité physique des produits textiles, mode et maison.

Son objectif est de créer un référentiel scientifique de durabilité physique des produits du Textile-Habillement, c'est-à-dire leur résistance à l'usage. Le livrable définitif de ces travaux sera rendu public au printemps 2025.

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire est membre du comité technique de gouvernance, composé de l'IFTH et du cabinet Cose360.

Étude sur les "Tendances du Sourcing Mondial".

Publiée chaque année, cette étude a pour objectif de répondre aux problématiques clés des acheteurs : évolution des coûts de fabrication, identification des nouvelles zones de sourcing, ou encore répertoire des spécialisations par pays et par types de produits.

Newsletters "Actualités Juridiques & Réglementaires" & "Actualités Sourcing".

Publication de deux lettres mensuelles qui proposent pour :

- la lettre juridique "Les Actualités Juridiques & Réglementaires" une analyse des actualités réglementaires françaises, communautaires et internationales,

- la lettre International / Sourcing "Les Actualités Sourcing", une veille statistique des préférences d'achats des donneurs d'ordres français et internationaux, les évolutions des exportations des pays du Textile-Habillement, un focus sur les matières premières et les principales et nouvelles zones de sourcing.

FORMATIONS, WEBINAIRES, CONFÉRENCES ET MISSIONS.

Formations professionnelles.

Du côté de la formation inter et intra-entreprises, quatre cent cinquante quatre personnes ont participé à l'une ou plusieurs des cinquante et une formations certifiées Qualiopi, organisées et réalisées par la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire, en 2024.

Pour répondre aux enjeux de la filière, de nouvelles formations ont été ajoutées au catalogue 2024/2025, notamment :

- devoir de vigilance : outil d'aide à la mise en œuvre,
- évaluation sociale des sites de production : l'audit social en pratique,
- maîtriser l'intelligence artificielle en tant que juriste.
- étiquetage réglementaire des articles en cuir, fourrure et chaussants,
- approche "design to cost" optimiser ses achats et réduire ses coûts et mettre en place une démarche de développement durable tout en maîtrisant ses coûts,
- développer sa présence dans l'hôtellerie de luxe à l'international : Hong-Kong, Arabie Saoudite & les Dom-Tom,
- vendre aux États-Unis,
- vendre en Corée du sud et au Japon,
- s'implanter et vendre en Azerbaïdjan et au Kazakhstan.

Webinaires ESPR – Nouvelles obligations pour la filière Textile - Habillement.

Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire, en partenariat avec l'Union des Industries Textiles, a organisé deux webinaires les 4 et 15 octobre 2024 pour décrypter le nouveau règlement européen sur "l'Écoconception des Produits Durables (ESPR)", publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 28 juin 2024.

Ce texte impose de nouvelles exigences en matière de circularité, de traçabilité et de durabilité, notamment à travers l'introduction d'un futur Passeport Numérique du Produit (Digital Product Passeport - DPP), outil central pour renforcer la transparence sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Ce règlement prévoit également l'interdiction de la destruction des invendus textiles.

Ces webinaires ont permis de clarifier les implications concrètes pour la filière, en attendant la publication d'un Acte Délégué Textile qui en précisera les modalités d'application.

Webinaire – Présentation du Portail RSE.

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire a organisé un webinaire exclusif pour présenter le Portail RSE, une plateforme gratuite mise en place par le Ministère de l'Économie pour accompagner les entreprises dans leur mise en conformité, notamment avec la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Ce nouvel outil, présenté par la Direction Générale des Entreprises (DGE), vise à faciliter la préparation du rapport de durabilité exigé par la CSRD, qui introduit un cadre de reporting extra-financier standardisé.

Un soutien essentiel pour anticiper les obligations croissantes en matière de RSE dans la filière Textile-Habillement.

Masterclass "Réparation de la lingerie" – Salon International de la Lingerie, janvier 2025.

Organisée et animée par la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire, cette masterclass a mis en lumière la réparation comme levier clé d'une mode plus durable, en prolongeant la durée de vie des produits et en réduisant leur impact environnemental.

Elle a souligné l'importance de mettre en place une logistique adaptée (collecte à domicile, plateforme de suivi, stock de pièces détachées...) pour structurer cette offre et accompagner les marques dans une démarche circulaire.



Mission Acheteurs – Asie centrale & Europe de l'Est.

À l'occasion des salons Interfilière Paris, Salon International de la Lingerie (SIL), et Who's Next, les 18-20 janvier 2025, la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire a conduit une mission de prospection internationale ciblant principalement l'Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan, Kirghizistan, Turkménistan, Tadjikistan), région en pleine croissance, ainsi que la Lituanie et la Moldavie.

Les principaux objectifs étaient de :

- accroître la visibilité des salons,
- renforcer les opportunités commerciales de nos adhérents et des exposants,
- accompagner des acheteurs à fort potentiel.

Cette opération a permis de mettre en place un accompagnement sur-mesure, en phase avec les besoins des acheteurs et les enjeux de nos adhérents.

MODE GRAND OUEST.

Clothilde GAUTHIER, Déléguée Générale.



Mode Grand Ouest accompagne et anime un réseau d'experts passionnés.



Nouvelle présidence, nouveaux bureaux et conseil d'administration.

Le 5 juillet 2024, le Conseil d'Administration a élu son nouveau bureau et son nouveau président pour trois années.

Ainsi, après trois ans de présidence de Mode Grand Ouest et de l'APHO, Sophie Pineau a passé la main à Jacques Martin Lalande et son nouveau bureau pour poursuivre les projets engagés.

Infos : [Découvrez la composition du nouveau bureau et du Conseil d'Administration sur notre page.](#)



Nouveaux partenariats, Lycée Jeanne Delanoue.

En septembre 2024, douze étudiantes en section Titre Pro Couturier Retoucheur et leurs formatrices ont fait leur rentrée sur le nouveau plateau technique Jeanne Delanoue situé dans les locaux de Mode Grand Ouest, rejointes par douze étudiants en novembre, en section Titre Pro Couturier en Atelier Mode et Luxe.

Nouveaux bureaux.

Mode Grand Ouest a pris possession de ses nouveaux locaux en juin 2024.

Plus de 200 invités dont Florence Dabin, présidente du Conseil Départemental de Maine et Loire, Isabelle Leroy, 4^{ème} vice-présidente du Conseil Régional Pays de la Loire et Corinne Bourcier, sénatrice de Maine et Loire se sont retrouvés pour l'inauguration de ces nouveaux locaux.

L'occasion aussi pour les adhérents de Mode Grand Ouest de recevoir les représentants des différentes instances nationales (UIT, UFIMH, FFPAPF, FFIVM, GFF...).



Janvier 2025 :

Arrivée de **Clotilde Gauthier**, nouvelle Déléguée Générale de Mode Grand Ouest.

Participation au séminaire du Collectif Mode Responsable avec la SAMOA :

- table ronde, "Repenser la mode responsable : quand la tech s'en mêle !", a rassemblé Carole Coutand, directrice de la plateforme Emode (partenaire Mode Grand Ouest), Gabriela Alvarez de l'Atelier Chardon Savard, Rodolphe Bled, président du groupe Bleu Océane (adhérent Mode Grand Ouest), et Edouard Deslandes, fondateur de Silkke,
- une conférence captivante sur « L'IA dans la mode responsable : une fiction réelle », un défilé mettant en lumière des créations écoresponsables,
- de nombreux adhérents Mode Grand Ouest, dont C2S, Lecarpentier et CWF, ont pris part à cette journée, illustrant l'engagement collectif pour une mode plus durable et innovante.



Mode Grand Ouest a organisé ou coorganisé plusieurs événements pour mettre en valeur la filière

Bing Bang de l'emploi.

Cet événement organisé par la région Pays de la Loire a permis à de nombreux visiteurs de découvrir la diversité des métiers des entreprises locales qui recrutent, tout en les accompagnant dans leur orientation et leur recherche d'emploi.

Les adhérents de Mode Grand Ouest ont représenté la filière mode à chaque étape :

- à La Roche-sur-Yon : Getex, Groupe Franaud et Chic et Style,
- à Angers : Textile du Maine et Fibertex,
- à Laval : SNC Concorde et Les Ateliers Grandis,
- à Nantes : Le Groupe Franaud et le bureau d'étude Lecarpentier,
- au Mans : le Groupe FIM.

Novembre 2024.

Accueil des De(ux) Mains du Luxe lors du carrefour de l'orientation à Cholet en partenariat avec le Campus des métiers de la Mode : Plus de quinze mille six cents visiteurs sont venus découvrir la richesse des métiers de la mode et du luxe.



UIT SUD.

Richard RICO, Délégué Général.



Notre équipe, au service des entreprises de la filière textile régionale fonde ses activités sur des valeurs d'écoute, de confiance et de respect.



L'enjeu était de montrer au public que les produits industriels, issus des différentes branches, sont partout dans le quotidien et que l'industrie est essentielle dans la réponse aux enjeux socio-économiques et écologiques d'aujourd'hui et de demain.

Une animation sur le textile était proposée aux jeunes venus découvrir les filières industrielles et c'est ainsi que trois cent cinquante scolaires issus de sept collèges et lycées régionaux et cinquante demandeurs d'emploi ont pu échanger avec l'équipe de l'UIT Sud sur les métiers du textile. A l'issue du salon, 43 % des jeunes souhaitaient poursuivre la découverte des métiers du textile.



EMPLOI. FORMATION.

Salon Siane Industrie 2024.

L'UIT Sud a participé du 15 au 17 octobre 2024 au salon SIANE, rendez-vous incontournable de l'industrie en Occitanie, au sein du « Village de l'industrie » regroupant sept branches industrielles.

Durant ces trois jours, les branches ont proposé sur un village de 225 m² des démonstrations ludiques et pédagogiques qui ont mis en valeur la diversité des filières industrielles en région.



Démarche prospective textile / habillement Occitanie 2040.

L'UIT Sud a contribué à la réflexion sur les tendances de la filière Textile / Habillement à 2040 animée par la Cité de l'Économie et des Métiers de Demain (Montpellier), cette démarche prospective devant se poursuivre sur 2025.

PROJETS.

L'UIT SUD accompagne ses adhérents dans des projets structurants.

Filière orties : L'UIT Sud a fédéré un collectif de six entreprises industrielles textiles pour structurer la filière orties en région. La collaboration s'est traduite par l'utilisation d'une Filature de Prototypage Partagée (F2P). Le travail engagé porte aussi bien sur la partie amont (agriculture, rouissage) que sur la partie aval textile (défibrage, dégommage, filature, ennoblement, tissage et tricotage). Les premiers résultats étant prometteurs, l'aventure continue sur 2025.

ACTIONS COLLECTIVES.

Dans la continuité du travail réalisé les années antérieures, l'UIT Sud consolide ses actions auprès des entreprises textiles adhérentes sur des thématiques telles que la RSE et la préservation et transmission des savoir-faire.

C'est ainsi que sur 2024, six entreprises accompagnées ont pu déployer une à plusieurs actions RSE en ligne avec leur stratégie d'entreprise et quatre autres ont pu préserver au total une vingtaine de savoir-faire.

Deux demi-journées dédiées à la cybersécurité ont été organisées par l'UIT Sud en juin et octobre 2024 afin de sensibiliser les entreprises et de réaliser un premier autodiagnostic encadré.

Enfin, l'UIT Sud a travaillé sur les choix stratégiques d'accompagnement de la filière régionale pour les deux prochaines années (2025-2026).



UIT CHAMPAGNE-ARDENNE.

Sylvia MAUCORT, Délégué Générale.



UIT Champagne-Ardenne : un territoire d'expérimentation sur les enjeux de savoir-faire et de fibres naturelles.



CITEXT.

L'incontournable convention d'affaires CITEXT – convention des textiles techniques a fêté sa vingtième édition. Très mobilisatrice, avec de très bons chiffres de fréquentation (trois cent soixante cinq personnes sur deux jours, plus de trois mille rendez-vous d'affaires), cette édition, inspirée par le lancement du Vendée Globe, a notamment mis en exergue le marché du nautisme.

Lors de la Grande Conférence du Textile, le skipper Sébastien Destremau nous a partagé sa vision pour le futur de son sport et de la filière nautique.



LES ASSISES DE LA MAILLE.

L'évènement phare du collectif « Pôle d'Excellence de la Maille 4.03 » a été reconduit, après le succès de son premier volet en 2022. Cette journée d'échanges a abordé les thèmes de la transformation industrielle, sociale et environnementale, à l'aune des évolutions technologiques, des attentes sociétales et des contraintes réglementaires. Yann Rivoallan, président de la Fédération Française du Prêt-à-Porter, a fait une intervention remarquable sur les transitions que vit le marché de l'habillement et comment l'industrie française peut résister au tsunami de la concurrence chinoise, à l'heure de l'intelligence artificielle.

Une table ronde sur la Préservation des Savoir-Faire, animée par les partenaires du consortium Savoir-Faire & Mutations des Métiers Maille a par ailleurs souligné les enjeux stratégiques de formation et de préservation pour nos entreprises, et les actions qui seront menées pour y répondre. Au-delà de ces événements structurants, l'UIT Champagne-Ardenne mobilise toutes ses ressources pour déployer en région les initiatives nationales, en faire bénéficier ses adhérents et participer à la dynamique de coopération entre les territoires, au bénéfice de ses entreprises.



Infos : Les assises de la Maille.

SYNDICAT TEXTILE DE L'EST.

Laurence RAYEUR, Délégué Générale.



Une année de sensibilisation du grand public à l'importance de la filière textile.



À l'heure où la réindustrialisation de notre pays et la souveraineté industrielle sont essentielles, à l'heure où la marque employeur est un signe porteur de valeur et de sens pour les collaborateurs, les entreprises textiles des Vosges ont décidé d'organiser un événement grand public pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de venir découvrir la filière textile, mettre en avant les collaborateurs des usines textiles et leur savoir-faire.

Jeux et démonstrations étaient au rendez-vous mais également le visionnage de cinq films immersifs 360° présentant les cinq blocs de la filière (filature, tissage, tricotage, ennoblissement et confection) diffusés à l'aide de casque de réalité virtuelle.

Les industriels textiles, aux différents niveaux de la chaîne de valeur, ont également eu l'occasion de participer à un atelier collaboratif de prospective sur le thème « et si, en 2030... ? ».

Evolution du consommateur, globalisation de l'économie, main d'œuvre, nouvelle technologie, climat, autant de grands facteurs d'évolution et d'incertitude qui ont poussé les industriels à imaginer le textile de demain.



UIT ILE-DE-FRANCE. FFILC*.

Didier BUTOR, Président.

Grégory MARCHANT, Président.



Le réseau UIT s'étend en Île-de-France.



Joëlle Da Fonseca-Ruellan, Déléguée Générale sous la présidence de Didier Butor, Président-directeur général de Verne & Clet, continuent de mener ses principales missions au sein de l'UIT Ile -de-France.

UIT Ile-de-France accompagne le développement de ses membres en publiant régulièrement des veilles sur les réglementations commerciales, douanières, environnementales, fiscales et sociales. Elle offre également des conseils personnalisés et propose des actions collectives à l'international.

En 2024, l'UIT Ile-de-France a eu le plaisir d'accueillir cinq nouveaux adhérents.



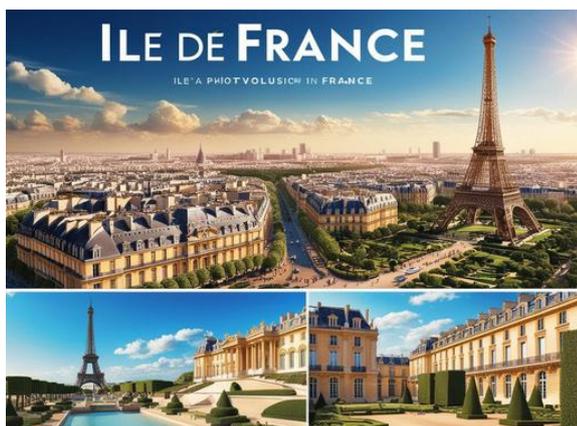
Valoriser les fibres naturelles, c'est miser sur un avenir plus durable et responsable.



La FFILC, présidée par Grégory Marchant et composée du Comité coton et du Club laine, a poursuivi ses activités en 2024, notamment :

- soutenir les actions de promotion collective des entreprises cotonnières,
- participer aux réunions d'Eurocoton (fédération européenne du coton) pour défendre les intérêts des industriels cotonniers dans les dossiers de politique commerciale européenne,
- diffuser des informations provenant d'instances internationales telles que l'IWTO (International Wool Textile Organisation) pour les lainiers et l'ICAC (International cotton Advisory Committee) pour les cotonniers,
- publier trimestriellement les cours du coton brut,
- lancer une nouvelle publication intitulée « La FFILC vous informe » spéciale laine et spéciale coton.

De plus, cette année a été marquée par la candidature du Club Laine pour accueillir le Congrès Annuel IWTO en 2025 à Lille, présidé par Olivier Segard et soutenu par la FFILC présidé par Grégory Marchant.



*Fédération française des industries lainières et cotonnières.

PÔLE DE COMPÉTENCE COMMUNICATION.



Bilan des Actions du Pôle Communication de l'UIT en 2024.

L'année 2024 a été marquée par une série d'initiatives stratégiques et d'événements significatifs orchestrés par le pôle communication de l'Union des Industries Textiles (UIT). Ces actions ont joué un rôle crucial dans le renforcement de la visibilité de l'industrie textile française, la promotion de ses valeurs et le soutien apporté à ses membres dans divers domaines.

Réseaux Sociaux.

En 2024, plus de deux cent cinquante publications ont été réalisées sur les réseaux sociaux pour le compte de l'UIT. Cette activité soutenue a permis une croissance notable en termes d'abonnés, d'interactions, de réactions et de visiteurs. Les réseaux sociaux se sont révélés être un vecteur essentiel pour la diffusion des informations et la promotion des actions de l'UIT, contribuant ainsi à une meilleure visibilité et à un engagement accru de la communauté.

Relations Presse.

Un travail considérable a été effectué en matière de relations presse pour transformer l'image de l'UIT auprès des journalistes et des pouvoirs publics. Divers sujets ont été mis en avant, tels que la prorogation du Crédit d'Impôt Collection, le Fabriqué en France de l'Elysée, le textile technique ainsi que des événements majeurs comme le MIF Expo 2024, CITEXT, les WORLDSKILLS. Ces efforts ont permis de positionner l'UIT comme un acteur incontournable du secteur textile français.

Événements Structurants & Collectifs.

L'UIT a également participé à plusieurs événements structurants et collectifs tout au long de l'année. Parmi eux, le MIF Expo en novembre, où l'UIT a tenu un stand collectif avec six de ses adhérents, les Worldskills à Lyon en septembre ou encore les éditions de Première Vision Paris.

Ces initiatives ont non seulement permis de promouvoir les valeurs de l'UIT, mais ont également préparé le terrain pour des projets ambitieux en 2025.

Émission 90'Textile.

Pour mettre en lumière la diversité et la richesse des entreprises membres de l'UIT, une émission de 90 minutes a été diffusée en juin, axée sur l'importance du textile dans la performance sportive. Les rediffusions de cette émission sont disponibles sur YouTube et largement partagées sur les réseaux sociaux ou lors d'événements, prolongeant ainsi la visibilité de ces séquences dans le temps et touchant un public plus large.



NOS PARTENAIRES.



Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences.

*Françoise Dolto,
Psychanaliste.*

CETI.

En 2024, le CETI a renforcé sa présence dans l'économie circulaire textile grâce à des projets stratégiques et des partenariats structurants. Son engagement s'est illustré par la valorisation des ressources textiles en Hauts-de-France via une task force avec l'UITH et l'ENSAIT, ainsi que par des alliances pour la formation continue avec INFORMA et la bioéconomie avec UniLasalle en préparant ses lignes de filage voie solvant.

Avec Ecomaison, le CETI a développé des solutions permettant d'intégrer 85 % des coutils de matelas récupérés dans des solutions de recyclage en boucle ouverte.

Le CETI a également accompagné ses partenaires pour atteindre des taux de recyclage allant jusqu'à 70 % de déchets post-consommation en boucle fermée.

Enfin, une collaboration avec Refashion a permis d'optimiser la consommation de matières premières, réduisant les déchets de 5 % à 80 % selon les étapes de production.

Ces avancées renforcent le rôle de CETI comme moteur d'innovation pour une industrie textile plus durable et compétitive.



INSTITUT FRANCAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT .

En 2024, l'IFTH a confirmé la place de l'environnement au cœur de sa stratégie, intensifiant son soutien aux industries textiles dans leur transition écologique tout en renforçant la complémentarité de ses quatre métiers : **Tester, Certifier, Innover et Former.**

Le projet PATENTH a été lancé pour accompagner le secteur vers des pratiques plus durables grâce à des outils innovants permettant d'évaluer, améliorer et certifier l'impact environnemental des textiles. En région Auvergne-Rhône-Alpes, un accord de filière a été signé afin de promouvoir l'éco-conception, optimiser la gestion des déchets, réduire la consommation d'eau et développer une filière de recyclage locale. Enfin, la clôture du projet DURHABI a marqué une avancée majeure dans l'évaluation scientifique et la normalisation de la durabilité physique des textiles.

L'IFTH a par ailleurs poursuivi ses investissements sur la thématique des polluants éternels (PFAS), du recyclage, et contribué à l'élaboration de Décarbo'Tex, un guide pratique aidant les entreprises à réduire leur empreinte carbone. Le catalogue de formations a également été optimisé pour mieux répondre aux attentes du secteur.



TECHTERA.

Face à l'enjeu majeur de réduction de l'empreinte carbone, la région Auvergne-Rhône-Alpes a signé, le 11 avril 2024, un accord avec la filière textile pour une économie plus vertueuse et durable. Cet accord de filière ambitieux réunit trois acteurs clés de la filière textile, TECHTERA, UNITEX et l'IFTH autour de quatre grands axes stratégiques :

- accompagner la transition des entreprises vers des modèles plus responsables,
- optimiser la gestion et la valorisation des matières textiles post-production,
- encourager l'écoconception et la prévention des déchets,
- améliorer l'efficacité énergétique et hydrique de la filière.

Dans le cadre de cet accord, TECHTERA cartographie les chutes de production et les stocks dormants avec le soutien de la région. Le pôle a ainsi proposé aux industriels un diagnostic afin de caractériser et quantifier ces gisements en vue d'en explorer le potentiel de valorisation. Plus de sept cent trente cinq tonnes de gisements ont déjà été caractérisées.

TECHTERA participe aussi à des projets structurants comme PATENTH et ORATEX pour renforcer la filière textile française. PATENTH, porté par l'IFTH, développe des outils innovants pour évaluer et améliorer l'impact environnemental des textiles. ORATEX, piloté par Massebeuf Textiles, vise à créer une plateforme de filage multifilaments et de transformation industrielle des fils, contribuant ainsi à l'innovation, la souveraineté industrielle et la transition durable.

En 2024, vingt-cinq projets R&D labellisés par TECHTERA ont été financés représentant un budget de 60,7 M € dont cinq projets européens pour un budget total de 37,6 M €. Depuis 2005, c'est trois cent dix-huit projets R&D pour un montant de 759, 5 M €, labellisés par le pôle, qui ont été financés.



POLE TEXTILE ALSACE.

Le pôle Textile Alsace est engagé dans le réseau Textile Grand Est aux côtés de l'UIT Champagne-Ardenne et le Syndicat Textile de l'Est.

L'année 2024 a été marquée par le déploiement d'une nouvelle feuille de route avec un plan d'actions stratégiques sur trois ans articulé en cinq défis pour continuer à accompagner les entreprises de l'est dans leur transformation en matière :

- d'industrie du futur et d'innovation via les matériaux et les technologies associés,
- de transition écologique : sensibilisation aux solutions de réduction de la consommation énergétique et eau, développement de matériaux bio-sourcés, valorisation des gisements textiles, valorisation des solutions en circuit court au travers du label France terre textile,
- de digitalisation : à tous les niveaux de l'entreprise depuis le process, la R&D, le commercial, les RH – sensibilisation à l'IA,
- d'innovation sociale : sensibilisation et accompagnement à la capitalisation et transmission des savoir-faire, diffusion des offres d'emplois, sensibilisation des jeunes « le Textile c'est l'avenir »,
- de mise en réseau lors de rencontres « les brunchs du pôle Textile Alsace », ateliers, diffusion d'information ciblée,
- le pôle Textile Alsace continue d'animer la filière des entreprises textiles de l'est en s'appuyant sur un écosystème local et national performant.



EURAMATERIALS.

Association loi 1901, EuraMaterials est un pôle de compétitivité (innovation), un site d'excellence (lieu d'accueil privilégié pour la création, le développement et l'implantation d'activités) et un incubateur-accélérateur « Un cube, Axel » (création d'entreprises).

Partenaire des transitions industrielles par les matériaux et leurs procédés, et du développement d'entreprises innovantes, Euramaterials fédère un réseau de plus de deux cent trente acteurs entreprises, universités, centres de recherche, plateformes et centres techniques...



NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS.



MEDEF.

Adhérent historique du MEDEF, l'UIT participe régulièrement aux différentes réunions, débats qui y sont organisés, soit à travers plusieurs de nos membres du Bureau UIT, qui sont inscrits dans des commissions MEDEF, soit au travers des collaborateurs UIT et FMLB répartis dans les groupes de travail qui les concernent (social et formation, RSE et développement durable, International, Europe...).

En juin 2024, Dominique Carlac'h, représentante du MEDEF et membre du Comité d'organisation des Jeux Olympiques, participait en tant que Grand Témoin au 90' Textile organisé par l'UIT, sur le thème "Comment le Textile participe aux performances des athlètes".

EURATEX.

Euratex est la fédération européenne du textile, à laquelle l'UIT adhère depuis longtemps également.

Grégory Marchant, notre représentant et vice-président a souhaité que nous ayons des experts dans la plupart des groupes de travail de la fédération européenne permettant de faire valoir les intérêts de nos entreprises adhérentes et de d'aborder les dossiers européens qui ont un impact direct sur notre activité.

FRANCE INDUSTRIE.

L'UIT est membre de France Industrie depuis de longues années et Yves Dubief en est le trésorier. Alexandre Sobaut a été reconduit comme président également en 2023. Dotée d'une équipe très pointue sur toutes les problématiques industrielles, c'est sur France Industrie que l'UIT a pu s'appuyer pour les problématiques d'énergie, qui persistent et ne sont toujours pas résolues en 2024, sur les PFAS un groupe de travail qui permettra de coordonner les actions vis à vis de la PPL anti PFAS, qui sera votée en 2025.

CPME.

La CPME est la seconde organisation interprofessionnelle française après la MEDEF. Présente dans certaines régions où le MEDEF n'agit pas, nos adhérents se sont naturellement rapprochés des équipes locales. Plus proche des entreprises de petites et moyennes tailles, plus pragmatique et ayant gagné en notoriété, la CPME s'est emparé des sujets de l'UIT, que ce soit pour nos problématiques de développement durable, que celle du Crédit Impôt Collection (CIC), la CPME ayant soutenu notre amendement pour inscrire le CIC dans le projet de loi de Finance.

GOUVERNANCE.



Tout ce que vous pouvez faire, c'est chaque jour, essayer de résoudre un problème et améliorer votre entreprise.

*Larry Ellison,
Entrepreneur.*

BUREAU UIT.



**Olivier
DUCATILLION**
Président



**Olivier
BALAS**
Vice-président
Président UIT
Auvergne-Rhône-Alpes
Président de la
Commission
Communication



**Denis
ARNOULT**
Président UIT
Champagne-Ardenne
Président de la
Commission Sociale
Patronale



**Eugène
DELEPLANQUE**
Recherche &
enseignement
supérieur



**Yves
DUBIEF**
Président de la
Commission Energie



**Olivier
MACAREZ**
Trésorier
Président UITH Nord



**Bruno
NAHAN**
Président de la FMLB

CONSEIL D'ADMINISTRATION UIT.



**Denis
ARNOULT**
Président UIT
Champagne-Ardenne
Président de la
Commission Sociale
Patronale



**Olivier
BALAS**
Vice-président
Président UIT
Auvergne-Rhône-Alpes
Président de la
Commission
Communication



**Eric
BOEL**
Président de la
Commission
Développement
Durable



**Lionel
BONNEVILLE**
Président UIT Sud



**Béatrice
BRANDT**
Présidente de la
Commission Export-
International



**Alexandra
BROUSSEAU**
Présidente UPTHC



**Didier
BUTOR**
Président UIT
Ile-de-France



**Grégoire
CHALUMET**
FMLB



**Eugène
DELEPLANQUE**
Recherche
& enseignement
supérieur



**Yves
DUBIEF**
Président de la
Commission Energie



**Olivier
DUCATILLION**
Président



**Grégoire
GIRAUD**
FMLB



**Olivier
MACAREZ**
Trésorier
Président UITH Nord



**Grégory
MARCHANT**
Vice-président
Euratex
Président de la FFILC



**Pascal
PAÜLLY**
Représentant de
Mode Grand Ouest



**Hervé
TIBERGHIE**
UIT Auvergne-Rhône-
Alpes



**Lucien
DÉVEAUX**
Président d'honneur

EQUIPE UIT.



**Bernadette
FULTON**
Déléguée générale



**Joëlle
DA FONSECA-RUELLAN**
Affaires économiques
et européennes



**Sophie
FRACHON**
Développement
durable et RSE



**Romain
GARNIER**
Affaires sociales,
emploi et formation



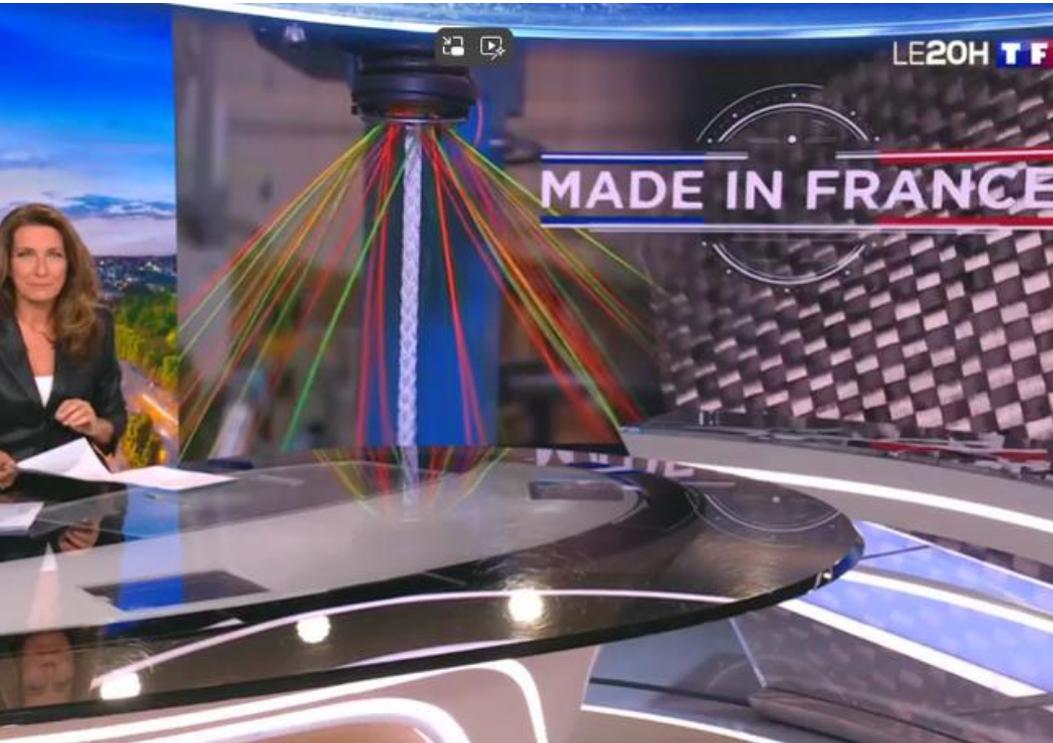
**Fatima
SAÏD**
Affaires fiscales



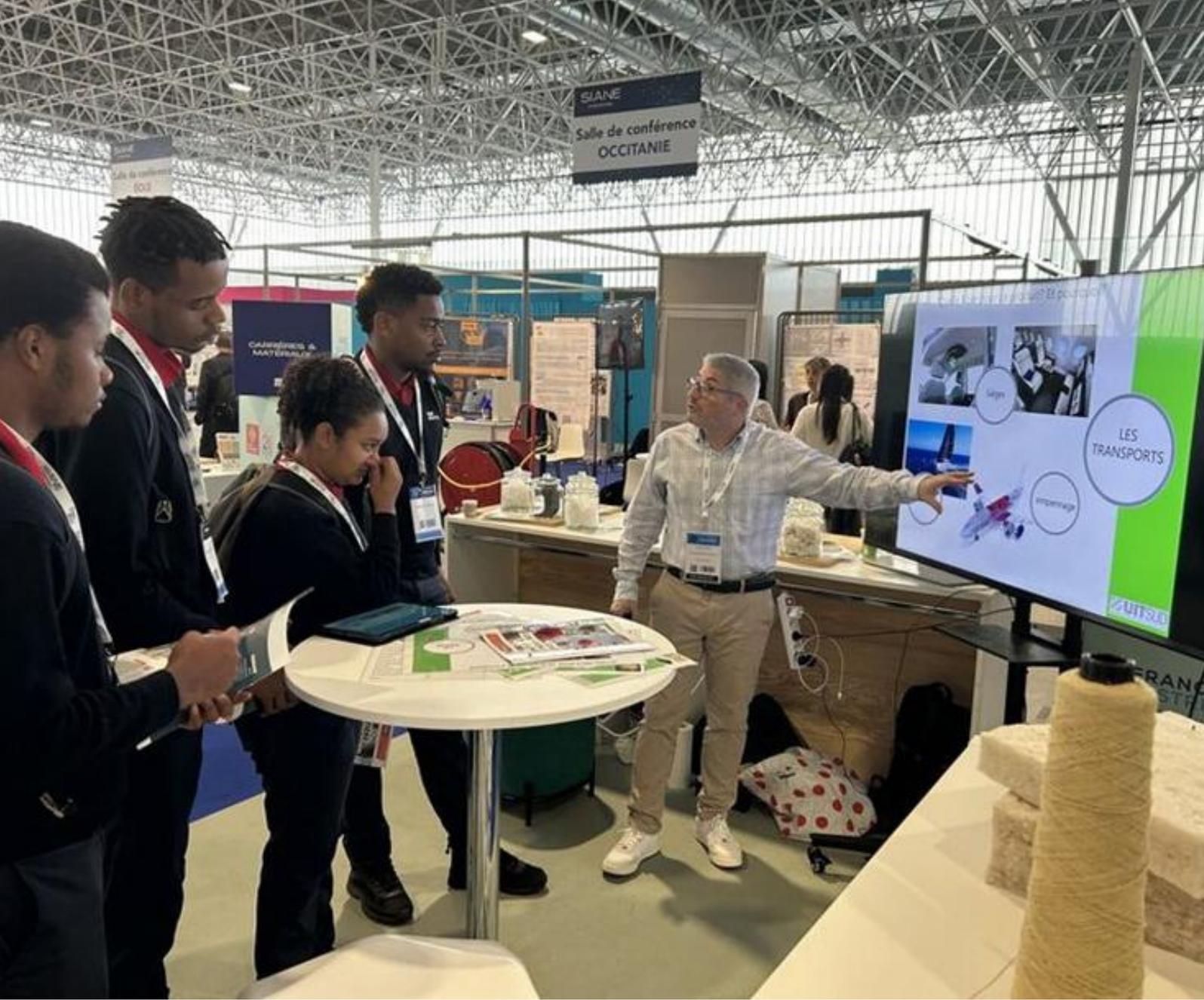
**Sonia
NAVARRO**
Assistante



**Zina
IHDENE**
Assistante









L'Union des Industries Textiles représente les 2 400 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblissement, confection...).

Elles emploient 58 550 salariés et ont réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 16,3 Mds € dans des domaines d'application pointus : la mode et le luxe, la maison, et dans les marchés techniques (automobile, aéronautique, santé, construction...).

L'UIT fédère 19 syndicats textiles régionaux ou de branche.

www.textile.fr

C o n t a c t
Bernadette Fulton
Déléguée Générale
bfulton@textile.fr
+33 (0)6 62 45 22 38



